



... L'ECHO AUCALEUEN ...

Printemps 2022 - N°148
ISSN 1143-5313



Aménagement intérieur de la bibliothèque



Le Maire, Christophe OLLIVIER

Ainsi donc, alors que l'on croyait cela réservé à quelques contrées exotiques, voici en Europe un conflit inter-étatique qui touche deux peuples proches. Cette invasion décidée par le président russe V. POUTINE provoque un exode massif, principalement de femmes et d'enfants, qui nous rappelle que dans toutes les guerres les premières victimes sont toujours les plus fragiles (femmes, enfants, vieillards).



En solidarité, nous avons mis en place un point de collecte en partenariat avec l'Association des Maires de France et la Protection Civile afin de centraliser et de permettre une bonne organisation de l'aide à la population ukrainienne. De même, des concitoyens nous ont contactés pour se signaler comme possibles hébergeants et je les en remercie.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes aussi dans ce cas, les possibilités d'hébergement seront ensuite centralisées en Préfecture.

Paradoxalement, comme en écho, cette année marque le soixantième anniversaire des accords d'Evian du 19 Mars 1962 qui allaient entraîner la fin de la guerre et l'indépendance de l'Algérie. Mais nous n'oublions pas les victimes qui tombèrent après cette date.

Pour ce qui concerne des points plus proches de nous, il est à noter que la question de l'hôpital de Dinan est toujours d'actualité.

Il était prévu des réunions entre la direction de l'hôpital et les élus. Celles-ci ont été annulées. Pour autant, les informations qui se font jour sur la localisation du nouveau plateau technique, nommé désormais plateau de recours, le situeraient au plus proche de Saint-Malo, voir à Saint-Malo même.

Quel avenir pour notre hôpital à Dinan et pour la population ? Une grande partie du secteur de santé n°6 risque d'être à plus de 30 minutes de l'hôpital. Et il n'est même pas acquis, malgré ce que dit le directeur de l'hôpital, que l'on puisse conserver des urgences et un SMUR 24 heures sur 24.

A noter également, lors du conseil d'Agglomération du 28 février dernier, il a été proposé de modifier la fréquence de relevage des poubelles d'ordure ménagères en porte à porte. Actuellement, nous avons un relevage toutes les semaines. La proposition a été de passer à un relevage toutes les deux semaines, sans baisse de la taxe ! Ce qui revient à une augmentation déguisée !

Après débat et malgré quelques votes contre, la proposition a été adoptée.

SOMMAIRE

**EXTRAIT DES COMPTES RENDUS
DE CONSEILS MUNICIPAUX - 3**

L'ACTION SOCIALE - 15

LES INFORMATIONS LOCALES - 20

LE BIEN VIVRE A AUCALEUC - 22

L'ENSEIGNEMENT - 23

LA VIE ASSOCIATIVE - 25

ET DEPUIS LA DERNIERE FOIS - 28

LES DATES A RETENIR - 30

MEMO - 31

***Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER***

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Aucalec dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire

Membres du conseil municipal : Christophe OLLIVIER, Maire - Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Adjoint - Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ, conseillers municipaux.

**SEANCE DU
14 DECEMBRE 2021**

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Samuelle RABASTE ayant donné pouvoir à Olivier MORRY, Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Florian BOUCARD, Samuel VERITÉ ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN et Valérie GALLAND ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

Secrétaire de séance : Jacques CHEVÉ

Avant le début de séance, Monsieur le Maire annonce que Madame Nadège THOMAS, conseillère municipale, reste membre du Conseil mais que pour raisons personnelles, elle a souhaité que la délégation « cadre de vie » ne lui soit plus confiée. Un arrêté a ainsi été pris par le Maire afin de mettre fin à ce délégation à compter du 1^{er} décembre 2021.

Le compte rendu de la réunion du 21 octobre est adopté à l'unanimité.

Tarifs communaux 2022 (Délibération n°55-2021)

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint en charge des finances, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'actualisation des tarifs communaux pour l'année 2022.

Il précise que la commission finances du 9 décembre 2021 a proposé de maintenir les tarifs identiques 2021, tout en les ajustant à 5 € près, comme présenté ci-dessous :

Concessions de cimetière

	1 et 2 personnes	4 personnes
30 ans	100 €	135 €
50 ans	145 €	200 €

Columbarium

10 ans	170 €
20 ans	320 €
30 ans	480 €
50 ans	800 €

Cavernes

10 ans	50 €
20 ans	100 €
30 ans	150 €

Marchands ambulants

Véhicule inférieur ou égal à 8 m (1 journée)	30 €
Véhicule supérieur à 8 m (1 journée)	100 €

Photocopies

Copie recto A4	0,20 €
Copie recto verso A4	0,40 €
Copie recto couleur A4	1,00 €
Copie recto A3	0,40 €
Copie recto verso A3	0,80 €
Copie couleur recto A3	2,00 €

Location Salle Polyvalente

<u>TYPE DE MANIFESTATION</u>	<u>UTILISATEURS</u>		
	<u>COMMUNE</u>		<u>HORS COMMUNE</u>
	<u>Associations (1)</u>	<u>Particuliers</u>	
REUNION VIN D'HONNEUR (SANS REPAS)	40 €	60 €	145 €
LOCATION JOURNEE AVEC REPAS (HORS WEEK-END)	110 €	145 €	315 €
LOCATION WEEK-END	200 €	245 €	430 €
JOUR COMPLEMENTAIRE	70 €	90 €	170 €

NB : Ces tarifs intègrent les fluides - (1) Les associations communales bénéficient d'une 1^{ère} location gratuite

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs communaux précités à partir du 1er janvier 2022.

Budget Communal : décision modificative n°4 (Délibération n°56-2021)

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires de 2021 suite aux dernières diverses dépenses d'investissement payées et ou engagées. Cela permettra notamment de payer certaines factures en début d'année 2022 au titre des « reste à réaliser » 2021 :

- Lave-vaisselle à capot pour la salle polyvalente (2188)
- Enseigne « bibliothèque » (2188)
- Mobilier complémentaire pour la bibliothèque municipale (2184)
- Marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre bourg (2031)
- Ajustement des dépenses sur le matériel informatique et téléphonique (2183)

Ainsi, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Opération (pour information)	Article	
20	123 – Réaménagement centre bourg	2031 – Frais d'études	+ 18 000, 00 €
21	Non affecté	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 500, 00 €
	124 - Construction bibliothèque	2184 - Mobilier	+ 2 500, 00 €
	Non affecté (+ 1 500) 116 – Salle polyvalente (+ 6 800)	2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 8 300, 00 €
21	Non affecté	2158 - Autres installation, matériel et outillage technique	- 15 000, 00 €
	108 – Réserve immobilière	2111 - Terrains nus	- 6 300, 00 €
23	123 - Réaménagement centre bourg	2315 - Installations matériel et outillages techniques	- 8 000, 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** la décision modificative n° 4 du budget commune telle que présentée ci-avant.

Subvention « USEP Aucaleuc » : classe de neige 2022 de l'école (Délibération n° 57-2021)

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que l'école primaire publique organise tous les 4 ans une classe de neige. La dernière classe de neige ayant eu lieu en 2018, la prochaine est prévue tout début 2022 à Bellevaux (Haute-Savoie) du 8 au 15 janvier.

L'USEP d'Aucaleuc, qui finance les sorties scolaires, va prendre en charge le coût du transport des élèves et demande à la Commune de bien vouloir lui attribuer une subvention afin de financer cette dépense. Le devis présenté à l'USEP par la Compagnie Armoricaïne de Transport (CAT) s'élève à 5 835,00 € TTC.

Monsieur CHEVÉ précise que cette subvention serait imputée sur le budget 2022 et que la commission finances du 9 décembre 2021 a proposé de verser une subvention équivalente à la

dépense prévue soit 5 835, 00 €.

Monsieur CHEVÉ ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour**,

- **DECIDE d'attribuer** à l'USEP d'Aucaleuc une subvention de 5 835, 00 € afin de financer le transport des élèves lors de la classe de neige 2022 de l'école publique primaire,
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le budget communal 2022.

Subvention « handisports loisirs » : participation championnat de France de boccia

(Délibération n° 58-2021)

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'association Handisports Loisirs vient de participer au Championnat de France (10 au 12 décembre) de Boccia à Mâcon avec deux compétiteurs. L'association avait lancé une cagnotte en ligne afin de financer le projet, mais elle n'a pas suffi à couvrir les frais de participation et de déplacement. Il manque

600 € à l'association pour boucler son budget lié au championnat de France.

L'association Handisports Loisirs demande ainsi l'octroi par la Commune d'une subvention exceptionnelle. Monsieur Le Maire ajoute que la commission finances du 9 décembre 2021 a proposé de verser une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE d'attribuer** à l'association Handisports Loisirs une subvention exceptionnelle de 300, 00 € afin de l'aider à boucler son budget suite à sa participation au Championnat de France 2021 de Boccia,
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le budget communal 2021.

Pose de portes et volets dans les locaux du terrain de foot : choix de l'entreprise

(Délibération n° 59-2021)

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 26-2021 du 11 mai 2021, l'entreprise PITON de Plancoët avait été retenue pour la confection et la pose de 3 portes et 2 volets métalliques aux vestiaires du terrain de football pour un montant de 6 135,00 € HT.

Il précise que, malheureusement, l'entreprise PITON en liquidation judiciaire depuis l'été 2021 a informé la Commune qu'elle n'était plus en mesure d'effectuer ces travaux et qu'il convient donc de choisir une autre entreprise pour leur réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DECIDE de retenir la proposition faite par l'entreprise BRANDILY-QUENOILLER (ACS) de Dinan pour un montant de 4 682,00 € HT soit 5 618,40 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Participation de la Commune aux risques « prévoyance » des agents

(Délibération n° 60-2021)

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint, informe l'assemblée que depuis le 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, la Commune participe financièrement à la protection sociale complémentaire (prévoyance) de ses agents. La somme octroyée aux agents souscrivant à cette couverture prévoyance est de 5,75 € brut par mois et par agent.

Sachant que cette somme n'a jamais été réévaluée depuis 2013 et que tous les ans les agents doivent supporter une augmentation de leur cotisation entre 2 et 5 €, la commission finances du 9 décembre 2021 a proposé, à compter du 1er janvier 2022, de fixer la participation de la Commune à 15 € brut par mois et par agent.

Monsieur CHEVÉ précise qu'à ce jour la Commune compte 4 agents souscrivant à la prévoyance. Ainsi, une participation à hauteur de 15 € brut par mois et par agent contre 5,75 € auparavant engendrerait un surcoût (charges comprises) pour la Commune d'environ 470, 00 € par année.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dis-

positions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la saisine du comité technique paritaire en date du 14 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **DECIDE de verser** à compter du 1^{er} janvier 2022 une participation mensuelle de 15 € brut par agent titulaire (ou stagiaire) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- **PRÉCISE** que la couverture de prévoyance du personnel titulaire est souscrite par chaque agent de manière individuelle et facultative.

Création d'un emploi non permanent de 3 mois (agent d'accueil polyvalent) pour besoin occasionnel (Délibération n° 61-2021)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Vu que l'article 3-I-1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un

accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant que le départ à la retraite d'un agent du service administratif prévu le 19 février 2022 va engendrer un accroissement temporaire d'activité dans ce service,

Monsieur le Maire propose de créer, du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022 un emploi non permanent (contractuel) sur le grade de d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **DECIDE de créer** du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022, lié à un accroissement temporaire d'activité, un emploi non permanent relevant du grade de d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour effectuer les missions d'agent d'accueil polyvalent (accueil, urbanisme, état civil, etc...) avec une durée hebdomadaire de service de 30 heures,
- **PRÉCISE** que la rémunération sera fixée selon un indice majoré maximum de 415 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur et qu'elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées mais aussi la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Versement d'un fond de concours à Dinan Agglomération dans le cadre des programmes de voirie 2019 et 2020 (Délibération n° 62-2021)

Monsieur la Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du budget primitif 2021 de la Commune, 24 000 € ont été budgétés au compte 2041512 dans le cadre du versement d'un fond de concours devant intervenir au bénéfice de Dinan Agglomération suite aux programmes de voirie communautaire 2019 et 2020.

Le programme 2019 « route de la Mégrais » et le programme 2020 « la Hydrouais » dépassaient assez largement l'enveloppe de 10 350,75 € TTC octroyée chaque année par Dinan Agglomération pour la réfection des routes d'intérêt communautaire présentes sur le territoire communal. Ainsi la Commune a

sollicité Dinan Agglomération pour abonder l'enveloppe de réfection de la voirie sous la forme du versement d'un fond de concours.

Dinan Agglomération, après avoir payé les factures définitives et par délibération du 25 octobre 2021, a fixé le montant du fond de concours à 19 948, 73 € correspondant à 50 % des dépenses hors taxes des programmes de voirie 2019 et 2020 qui se montent à 39 897, 47 €.

Pour acter ce fond de concours, Monsieur le Maire présente la convention préparée par Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le versement d'un fond de concours de 19 978,73 € à Dinan agglomération dans le cadre des programmes de voirie 2019 et 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Accord fiscal de fusion avec Dinan Agglomération : rapport 2021 de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entraînant une modification des Attributions de Compensation (AC) Délibération n° 63-2021)

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée que La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur l'accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération.

Lors du Conseil Municipal du 13 juillet 2021 puis de manière plus complète lors de celui du 21 octobre (voir les comptes-rendus), un point avait déjà été fait sur ce dossier qui, pour résumer, engendre pour la Commune une baisse de 6 845, 00 € des Attributions de Compensation (AC) versées par Dinan Agglomération alors que la réforme liée à la suppression de la TH n'a engendré aucune recette fiscale supplémentaire pour la Commune.

Cette perte est liée au fait que Dinan Agglomération se base dans son calcul sur des taux fixés dans l'accord fiscal de fusion de 2017, accord fiscal à propos duquel le Conseil Municipal d'Aucaleuc avait d'ailleurs voté contre. Or ces taux pour Aucaleuc et d'autres Communes ne sont que des taux théoriques et pas les taux réelle-

ment appliqués. La Commune avait fait remonter cette information et avait ainsi proposé à Dinan Agglomération de se baser sur les taux réels pour effectuer son calcul. Dinan Agglomération n'a pas donné suite à cette demande malgré plusieurs rencontres et une réunion avec plusieurs Communes de notre secteur pareillement impactées. C'est pourquoi Monsieur CHEVÉ annonce que lors du vote de la CLECT il s'est abstenu, estimant que le premier responsable de cette situation n'est pas Dinan Agglomération mais l'État.

Il présente ensuite le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 annexé à la présente délibération et précise qu'il a été adopté par la CLECT à la majorité simple avec une voix contre et une abstention.

Pour information, la loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 ;

- **N'ADOpte PAS** le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 annexé à la présente délibération.

Rapport d'activités et de développement durable 2020 de Dinan Agglomération

(Délibération n° 64-2021)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que tous les ans Dinan Agglomération doit produire un rapport d'activités et de développement durable et que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Après avoir examiné le rapport de l'année 2020, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités et de développement durable 2020 de Dinan Agglomération,

Dinan Agglomération : points d'actualité

Monsieur le Maire rappelle certaines réflexions importantes en cours actuellement à Dinan Agglomération :

- **Assainissement collectif** : un plan d'action doit être mis en place pour remédier aux non-conformités ou aux saturations de certains assainissement collectif de plusieurs communes qui bloquent les permis de construire et d'aménagement.
- **Refonte de la politique des déchets** : la réflexion actuellement en cours s'oriente vers la mise en place future d'un système incitatif.
- **Demande d'adhésion de la Commune de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération** : le Conseil Communautaire se prononcera lors de sa séance du 20 décembre 2021 pour une éventuelle adhésion au 1^{er} janvier 2023. Les Communes disposeront ensuite de 3 mois pour donner leur avis.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 22h15

Membres du conseil municipal : Christophe OLLIVIER, Maire - Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Adjoints - Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ, conseillers municipaux.

**SEANCE DU
27 JANVIER 2022**

Absents représentés : Elisabeth MATHIEU ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

Secrétaire de séance : Nadège THOMAS

Personnel communal : Création de poste pour un recrutement au service technique, modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste pour un recrutement au service administratif et mise à jour du tableau des effectifs

(Délibération n°2022-01)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Monsieur le Maire précise que M. TUNCQ

Mickaël qui occupe les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet a demandé sa mutation à la Ville de Dinard à compter du 28/03/2022.

La Commune vient de publier une offre de recrutement d'un agent polyvalent des services tech-

niques spécialisé en espaces verts et voirie. Le recrutement est prévu dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, il convient donc de créer à compter du 28/03/2022 tous les grades de ce cadre d'emploi sachant que les grades d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 2ème classe sont déjà existants au tableau des effectifs.

Dans un second temps, Monsieur le Maire explique que M. BRIEND Patrick, agent administratif, qui occupe les fonctions d'agent d'accueil polyvalent (22 heures par semaine) part à la retraite le 19 février 2022. Une procédure de recrutement sur un poste à 30 heures par semaine avait été lancée en fin d'année 2021 (délibération du 23/09/2021). Un recrutement était prévu mais il s'avère que la personne s'est dé-

sistée au dernier moment après avoir trouvé un CDI à temps plein dans le secteur privé. Les autres candidatures que la Commune avait reçues ne convenant pas en termes d'expérience, il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de services sur un temps complet. L'objectif serait ainsi de maximiser les chances de réussite d'une nouvelle procédure de recrutement qui serait lancée à l'issue de cette délibération.

Dans l'attente de ce futur recrutement fortement retardé par rapport à l'objectif initial, il a été fait appel aux services des Missions Temporaires du Centre de Gestion et une remplaçante a été embauchée depuis ce lundi 24 janvier 2021 pour assurer l'intérim.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- 1- **De créer pour le poste d'agent technique polyvalent spécialisé en espaces verts et voirie et à compter du 28/03/2022:**
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2- **D'augmenter la DHS pour le poste d'agent d'accueil polyvalent en la portant à 35h par semaine afin de lancer une procédure de recrutement soit :**
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 3- **De modifier le tableau des effectifs de la commune comme ci-après :**

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS (sauf observation contraire)	DUREE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
<u>Service administratif</u>			
1	Secrétaire de mairie	Temps complet 35h00	<i>Agent sur le poste en disponibilité</i>
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet 35h00	
1	Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	Temps complet 35h00	NB : 3 postes ouverts pour 1 recrutement prévu
1	Adjoint administratif principal 2^{ème} classe	Temps complet 35h00	
1	Adjoint administratif	Temps complet 35h00	
<u>Service technique</u>			
1	Agent de maîtrise principal	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	Temps complet 35h00	NB : 3 postes pour un recrutement au 28/03/2022
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet 35h00	<i>Poste non pourvu ouvert en 2020 pour éventuel avancement de grade</i>
1	Adjoint technique	Temps complet 35h00	
<u>Ecole</u>			
1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique	Temps non complet 33h00	<i>Agent sur le poste en disponibilité remplacé par un contractuel</i>
1	Adjoint technique	Temps non complet 28h30	
1	Adjoint technique	Temps non complet 4h45	<i>Contractuel (article 3-3-3)</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de créer et modifier les postes tels que proposés et de modifier le tableau des effectifs de la Commune comme ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'agents statutaires ou de contractuels (selon l'article 3-3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) pour les postes d'agent technique polyvalent spécialisé en espaces verts et d'agent d'accueil polyvalent.

Participation aux frais de scolarité 2021-2022 : classe ULIS de Saint-Samson-sur-Rance

(Délibération n°2022-02)

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint en charge des finances, explique à l'assemblée que la Commune de Saint-Samson-sur-Rance a demandé une participation aux frais de scolarisation 2021-2022 d'un enfant habitant la commune qui est en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

En effet, la Commune de Saint-Samson-sur-Rance a ouvert une classe ULIS en septembre

2017 et effectue depuis tous les ans cette demande de participation aux Communes, dont au moins un enfant fréquente l'ULIS.

Monsieur CHEVÉ précise que cette école répond à un besoin éducatif particulier que la Commune d'Aucaleuc ne peut satisfaire. Le montant de la participation communale serait de 452,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **DECIDE DE PARTICIPER** à hauteur de 452,30 € aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Saint-Samson-sur-Rance au titre de l'année scolaire 2021-2022,
- **PRÉCISE** que cette somme ne sera versée qu'à la fin de l'année scolaire.

Dénomination de rues dans la ZA de Bel Air (ajustement de la délibération du 13/07/2021)

(Délibération n°2022-03)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°37-2021 du 13 juillet 2021 des noms avaient été donnés à certaines rues (situées en Aucaleuc) du futur « éco-parc » de Bel Air. Il s'avère qu'il convient d'ajuster la dénomination initialement prévue afin de prendre en compte l'existence d'une « impasse » et non d'une « rue ».

Il précise que la ZA de Bel Air appartient à Dinan Agglomération mais qu'il est de la compétence des Communes de choisir le nom à donner aux rues situées sur leur territoire. De plus, c'est à la demande de Dinan Agglomération qu'il est procédé ce jour à

l'ajustement des dénominations des rues de la ZA de Bel Air situées en Aucaleuc.

Monsieur le Maire rappelle aussi que les noms de rues et impasses prévues dans la ZA de Bel Air doivent être des noms en lien avec les pionniers de l'aviation.

En conséquence, il propose de nommer l'impasse « Elisa DEROCHE », première femme au monde à avoir été brevetée pilote (brevet n° 36) le 8 mars 1910, première femme à boucler un vol complet au-dessus de Paris et première détentrice du record de distance féminin avec un vol de 21 km, le 19 juin 1910.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOpte les nouvelles dénominations suivantes dans la ZA de Bel Air**, selon le plan annexé à la présente délibération :
 - Rue Jacqueline Auriol
 - Impasse Antoine de Saint-Exupéry
 - Impasse ÉliSa Deroche
 - Rue Rolland Garros

- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°37-2021 du 13 juillet 2021.

Demande d'intégration de la Commune de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération
 (Délibération n° 2022-04)

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude (CCCE) et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1er janvier 2023.

Pour ce faire, la Commune s'appuie sur la procédure de retrait adhésion dérogatoire, permettant à une commune de se retirer d'une Communauté de Communes sans solliciter l'avis de cette dernière, ni des communes qui la composent.

Cette procédure suppose l'élaboration d'une étude d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel de la Commune et établissements publics de coopération intercommunale concernés. Cette étude est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 20 décembre 2021 et à la majorité des voix (58 pour, 11 contre et 15 abstentions), d'étendre son périmètre à cette collectivité.

Cette délibération a été notifiée aux communes intéressées afin de solliciter l'expression de leur accord dans un délai de trois mois.

L'accord sera réputé acquis si la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou si les deux tiers des communes représentant la moitié de la population y sont favorables.

Monsieur le Maire précise que pour de multiples raisons qui risquent d'engendrer des problématiques futures (urbanisation, assainissement collectif, mobilité/taxe transport, aire d'accueil des gens du voyage, renforcement du pôle littoral, risque d'autres demandes du même types de la part d'autres Communes de la CCCE, augmentation du périmètre de Dinan Agglomération à moyens constants), il a lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2021 voté contre l'adhésion de Beaussais-sur-Mer.

Monsieur CHEVÉ Jacques exprime lui l'impression que l'on donne un mauvais signal à d'autres Communes, quant à pouvoir changer d'EPCI

Après en avoir débattu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles, L.5211-18, L.5211-39-2 et L.5214-26,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer n°2021-111 en date du 08 novembre 2021,

Vu l'étude d'impact jointe à la demande de Beaussais-sur-Mer,

Vu la délibération de Dinan Agglomération n°CA-2021-129 en date du 20 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 10 voix contre et 3 abstentions,**

- **SE PRONONCE DEFAVORABLEMENT** à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer.

Instruction des autorisations d'occupation des sols : convention avec Dinan Agglomération
- Actualisation suite à la mise en place de la dématérialisation du dépôt des dossiers
d'urbanisme (Délibération n° 2022-05)

Monsieur le Maire explique que depuis 2015, Dinan Agglomération et les communes ont conventionné sur la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2018, la convention a été revue pour intégrer le principe de refacturation du service aux communes.

Il précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme implique des modifications dans le fonctionnement du logiciel et organisationnelles entre le service instruction de Dinan Agglomération et les communes pour mettre en œuvre cette dématérialisation. Ainsi, il est proposé l'établissement d'une nouvelle convention et ses annexes.

La convention fait état des changements sur la répartition des tâches entre le service instructeur de Dinan Agglomération et les communes. Ces tâches sont détaillées dans l'annexe n°1 pour venir préciser les manipulations en faisant référence à des tutoriels. Une 2^{ème} annexe correspond au règlement de mise en commun du logiciel, qui a été complété par des applications spécifiques nécessaires à la dématérialisation, et le volet Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La convention doit être adaptée à chaque commune en fonction de ce qu'elle souhaite instruire en interne : Certificat d'Urbanisme d'information (CUa), Déclaration Préalable (DP) simple.

Ainsi la commune souhaite instruire :

- Certificat d'Urbanisme d'information (CUa)
- Déclaration Préalable (DP) simple (sans création de surface)

Enfin il est précisé qu'aucun changement n'est envisagé sur le volet facturation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L112-8,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L423-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant la création de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération, compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2021, actant le nouveau modèle de convention entre Dinan Agglomération et les communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention et ses annexes (jointes à la présente délibération) fixant les modalités de la coopération en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Commune et Dinan Agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

Pacte Fiscal et Financier Solidaire 2021-2026 de Dinan Agglomération

(Délibération n° 2022-06)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que suite à la validation du nouveau pacte fiscal et financier au conseil communautaire du 20 décembre 2021, il est demandé aux communes membres de l'agglomération de délibérer sur ce pacte fiscal.

Présentation du pacte fiscal 2021- 2026 :

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

1. Les fonds de concours
2. La dotation de solidarité communautaire
3. Le reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques
4. Le reversement du produit de foncier bâti communal perçues sur les zones d'activités communautaires
5. Le reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ce deuxième pacte fiscal et financier sont les suivants :

1. Concernant les reversements financiers aux communes :

L'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€.

En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.

2. Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes :

L'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) joint à la présente délibération (annexe 1),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires jointe à la présente délibération (annexe 2).

Rapport annuel 2020 de Dinan Agglomération sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés *(Délibération n° 2022-07)*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3, impose la réalisation d'un rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets

ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2020 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 29 novembre 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- **PRECISE** que le rapport sera mis à disposition du public.

Points d'actualité divers :

Mutualisation des serres de la Ville de Dinan

A la demande de la Commune et celle de Trévron, une réflexion est en cours avec la Ville de Dinan afin de pouvoir mutualiser leurs serres. Cela permettrait à la Commune de réaliser en régie ses propres plantations dans le cadre du fleurissement de l'été. Une prochaine réunion est prévue au mois de mars quant à la faisabilité technique et financière de cette éventuelle mutualisation.

Démonstration d'une désherbeuse et d'un broyeur

L'entreprise Oeliatec de Saint-Jacques-de-la-Lande est venue fin octobre 2021 effectuer une démonstration d'un matériel de désherbage, il s'agit d'une désherbeuse à gouttelettes d'eau bouillante. L'entreprise est revenue le lundi 24 janvier 2022 effectuer une nouvelle démonstration du matériel qui en plus de sa fonction de désherbeuse peut servir selon les options d'hydrocureuse et de laveuse à haute pression. Un achat mutualisé avec d'autres Communes intéressées pourrait être envisagés.

L'entreprise MPS de Dinan effectuera le vendredi 4 février 2022 une démonstration d'un broyeur de végétaux. En effet, dans le cadre de la politique de Dinan Agglomération, les Communes devront traiter elles-mêmes leurs déchets verts à partir du 1^{er} janvier 2023. Il pourrait donc être intéressant que la Commune s'équipe d'un broyeur de végétaux sachant que ce futur achat pourrait être mutualisé avec d'autres Communes.

Marche de la ligue contre le cancer

La ligue contre le cancer organise annuellement deux marches : « mars bleu » contre le cancer colorectal et « octobre rose » contre le cancer du sein. Cette année les marches sont prévues sur notre Commune. Pour des raisons de calendrier, celle de mars aura lieu le samedi 2 avril.

Syndicat mixte de préfiguration du Parc National Régional (PNR) Rance Côte d'Emeraude

Monsieur BOUCARD Florian, représentant de la Commune, fait le point concernant la mise en place et l'organisation du syndicat mixte de préfiguration du PNR :

- 4 vice-présidents ont été élus.
- Une convention de mise à disposition, au syndicat mixte, du personnel de cœur Emeraude a été mise en place (5 salariés à temps partiel).
- Un programme de travail est prévu : en février sur les milieux aquatiques, en mars sur l'urbanisme, en avril sur le développement économique puis une proposition de charte sera présentée en juin.
- Le syndicat mixte a élu deux représentants dans le cadre de la conférence bretonne de la biodiversité.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 21h50

LE CCAS

L'examen de prévention à la santé

L'examen de prévention (L'EPS) à la santé est une offre proposée aux assurés sociaux du régime général, **totalemt prise en charge par l'assurance maladie**. Il s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et s'inscrit en complémentarité de l'action du médecin traitant. Réalisé par un réseau de 85 centres de santé, l'EPS est adapté au sexe, à l'âge, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

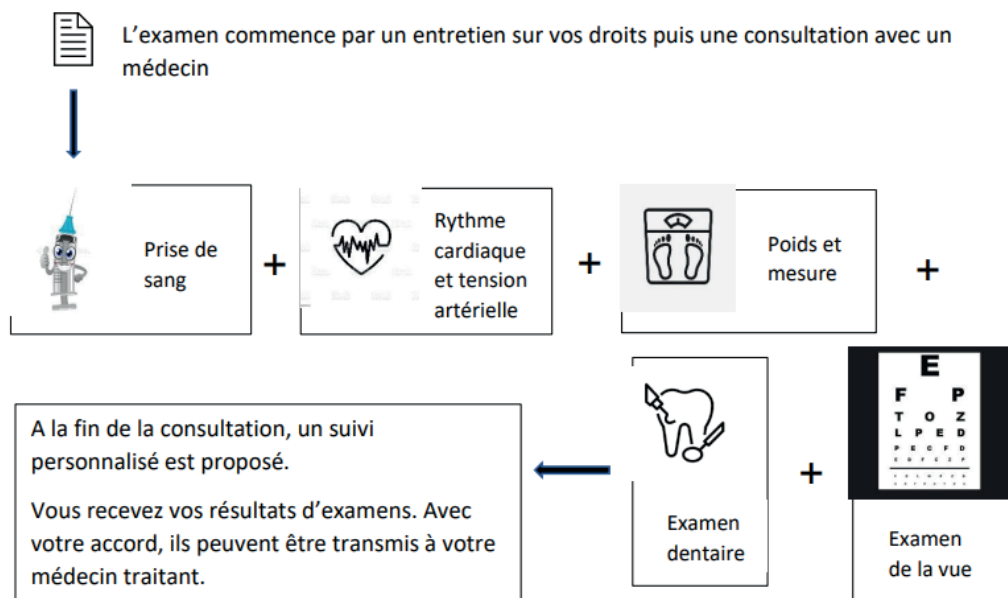
Pour qui ? :

Il est destiné aux personnes de **plus de 16 ans éloignés su système de santé et en situation de précarité**, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier, ni des dispositifs d'offre de prévention organisée comme par exemple pour le dépistage des cancers.

Il permet de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé.

En quoi consiste l'examen ? :

Durée 2h30



Pour en savoir plus et prendre rendez-vous, contactez votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

@ : connectez-vous sur votre compte améli, rubrique « ma messagerie »

☎ : appelez le 36 46 (appel gratuit + prix appel)

DONS POUR L'UKRAINE



Merci aux Aucaleuens et au CFA pour les dons destinés à l'Ukraine apportés en mairie. Vous pouvez toujours déposer vos dons (sauf alimentation) à la mairie où la Protection Civile les prendra en charge.



Plan de la tranche 1 des travaux d'aménagement du bourg



Ces travaux incluront la rue des Arts et Métiers et l'impasse de la Barre
Depuis le panneau Aucaleuc sur la RD 107 jusqu'au pignon de la longère et seront réalisés en 2022/2023

ATTENTION : arnaque aux faux rib dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire :

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !



Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

*Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne
48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org*

LA QUALITÉ DE L'AIR : un défi pour les communes et tous les habitants

A la mi-septembre, l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations afin de renforcer les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Ces recommandations s'appuient sur les dernières études scientifiques. En effet, les effets sanitaires de la pollution de l'air sont bien identifiés : maladies respiratoires (asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive...), mais aussi accident vasculaire cérébral, infarctus...

L'OMS a donc révisé **fortement à la baisse les seuils d'exposition à certains polluants.**

- **Concernant le polluant issu du trafic routier (dioxyde d'azote), la valeur d'exposition a été divisée par 4 !** Certaines communes de Bretagne sont actuellement au-dessus de cette recommandation. Pour atteindre ces objectifs de l'OMS, il faut mettre en question le tout-voiture et développer les alternatives.
- **Pour la pollution aux particules fines (PM_{2,5}), le seuil d'exposition est divisé par 2 !** Beaucoup de communes de Bretagne avoisinent la nouvelle valeur seuil recommandée par l'OMS. Pour réduire cette pollution, il faudrait diminuer les brûlages et le transport.

L'OMS n'a pas mis de seuil concernant la pollution atmosphérique à l'ammoniac. Pour la première fois, une campagne de mesure de l'ammoniac a été faite en Bretagne par les scientifiques d'Air Breizh. L'agriculture contribue à 99% des émissions. Ces dernières doivent baisser, pour être en conformité avec les engagements pris devant l'Union européenne. La Chambre d'agriculture de Bretagne est mobilisée et accompagne l'évolution des pratiques, afin de faire baisser les émissions d'ammoniac dans l'air.

Tous concernés !

Décideurs, consommateurs, entrepreneurs et citoyens : nous sommes tous concernés par la pollution de l'air. Faire baisser cette pollution en Bretagne remet en question nos pratiques actuelles, tant dans le transport que dans l'agriculture.

Pour aller plus loin :

- www.santepubliquefrance.fr
- www.airbreizh.asso.fr/

*Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne
48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org*

LES POINTS CONSEIL BUDGET EN BRETAGNE : pour prévenir le surendettement

Avec la crise sanitaire, les budgets des familles se sont trouvés encore souvent plus fragilisés financièrement. Les Points conseil budget (PCB) ont pour objectif de prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.

Qu'est-ce qu'un Point conseil budget (PCB) ?

Les points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Les conseillers budgétaires ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés du quotidien pour :

- Préserver leur pouvoir d'achat,
- Éviter les frais d'incidents bancaires,
- Contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, peu importe leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter un Point conseil budget.

Des associations bretonnes des consommateurs labellisés

Parmi les associations de défense des consommateurs, plusieurs sont labellisées PCB, notamment : Familles Rurales, l'UDAF et l'AFOC.

Vous avez besoin d'un accompagnement pour vous aider à maîtriser votre budget ? Vous trouverez certainement un Point conseil budget près de chez vous. Retrouvez la liste sur le site du Ministère des solidarités et de la santé :

solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB

*Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne
48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org*

LES DEMANDES D'URBANISME

les permis de construire:

- 10 lotissement le Castel d'Anne - maison individuelle
- La Lande des hautes Croix - extension de bâtiment agricole
- 8 lotissement la Petite Vallée - maison individuelle
- 5 lotissement le Castel d'Anne - maison individuelle
- 2 impasse des Fontenelles - maison individuelle
- 9 lotissement la Petite Vallée - maison individuelle
- 3 lotissement le Castel d'Anne - maison individuelle
- 2 bis Impasse des Fontenelles - maison individuelle
- 1 le Vieux Bourg - carport
- 20 rue du Chatelet - Atelier jardin

les déclarations préalables :

- 1 Impasse du Petit Lava - remplacement portail, clôture, porte de garage
- 1 le Vieux Bourg - clôture et portail
- 8 La Haute Freschais - clôture

LES MEUBLES, GITES ET CHAMBRES D'HOTES

L'ETAT CIVIL

Naissances

- Le 8 décembre
Tess VIOLLEAU-GOUDET
28 ter le Vieux Bourg
- Le 27 décembre
Romy LETACONNOUX
13 lotissement la Petite Valée

Décès

- Le 14 février
Marguerite CARO
9 rue des Arts et Métiers

- o **Mme Ludivine AMORY** – Meublé de tourisme – 9 la Basse Freschais – 06.28.74.46.70
5 pièces, capacité maximum 7 personnes
- o **Mme Roselyne DELAUNAY** - Chambre d'hôtes - 23 la Harlais - 02.96.39.75.28
De mai à Août : 1 chambre capacité 2 personnes
- o **Mr Yannick GRALL / Armor location** - Meublés de tourisme – 50 bis et 50 ter la Harlais - 06.71.07.91.07
8 chambres capacité 16 personnes

Pour mettre un bien en location de courte durée (meublé touristique) des obligations existent. Renseignements en mairie ou à Dinan Agglomération (*Service Tourisme 02 96 87 52 74 / www.dinan-agglomeration.fr*)

LES ASSISTANTS MATERNELS AGREES

	BERHAUT (BOUILLET) Viviane 02 96 39 50 92 26 la Hydrouais 22100 AUCALEUC Maternel 3	CHAPRON (BRUNE) Stéphanie 02.96.89.03.32 7 le vieux Bourg 22100 AUCALEUC Maternel 3	DEBIERRE Emmanuelle MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC Maternel 4 (MAM)
DELAHAYE Audrey 02.96.84.33.17 11 la Ravardière 22100 AUCALEUC Maternel 3	DELPEUX Fanny MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC Maternel 4 (MAM)	DERRIEN Angélique 06.29.12.88.60 8 Cité la Freschais 22100 AUCALEUC Maternel 4	GOURLET Aurore 07.81.24.54.69 30 Domaine du Pré Meffray 22100 AUCALEUC Maternel 2
LANCIEN (POISSON) Emmanuelle 02.96.39.95. 48 22 rue du Châtelet 22100 AUCALEUC Maternel 4	LECONTE David MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC Maternel 4 (MAM)	LORRE (HUGUET) Valérie 09 84 01 44 32 06 59 92 89 85 9 les Fontenelles 22100 AUCALEUC Maternel 4	ROCHFORT (PANHALEUX) Natacha 02 96 85 49 84 07 87 08 21 10 54 La Harlais 22100 AUCALEUC Maternel 4

Liste valide à la date du : 6 janvier 2022

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Bonjour à toutes et tous.

Le Samedi 8 Janvier, la nouvelle bibliothèque a ouvert ses portes aux habitants de la commune.

Beaucoup d'abonnés se sont réjouis de ce local renouvelé où la convivialité est de mise dans un cadre extrêmement accueillant et chaleureux.

Nombre d'ouvrages vous attendent et nous espérons vous compter prochainement parmi nos nouveaux abonnés ; en effet, depuis l'ouverture, notre nombre d'abonnés est passé d'une dizaine à un petite quarantaine et nous entendons bien continuer notre développement.

Pour information, l'abonnement est gratuit et permettra dès la fin de l'année d'avoir accès à la trentaine de bibliothèques intégrant le réseau LIRICI de l'agglomération.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

Le lundi de 16 H à 18 H

Le samedi de 10 H à 12 H.

Petits et grands, nous vous attendons avec impatience, alors, à bientôt.



Les bibliothécaires.

DÉPART A LA RETRAITE DE PATRICK BRIEND



En poste depuis 2006 à l'accueil de la mairie, Patrick a pris sa retraite le 19 février. En charge de nombreux domaines au sein de la mairie (urbanisme, état civil, accueil, ...), il a su se montrer polyvalent dans ses fonctions et toujours à l'écoute des concitoyens qui poussaient la porte de la mairie. Très actif dans le monde associatif, nul doute que son temps libre sera bien occupé. Le maire et les conseillers lui souhaitent bon vent dans cette nouvelle vie.

DERNIÈRE MINUTE

Suite au départ à la retraite de Patrick et pendant la phase de recrutement, la mairie sera fermée les samedis. Vous pouvez retirer les rouleaux de sacs jaunes le samedi entre 10h et 12h à la bibliothèque.

Pour les élections présidentielle le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h00
Nota : le bureau de vote est désormais à la salle polyvalente

LE BIEN VIVRE A AUCALEUC

PROSPECTIONS DES PLANS D'EAU

Dans le cadre du contrat de bassin versant de l'Arguenon 2022-2024, des prospections des plans d'eau présents sur le bassin versant de l'Arguenon vont être effectuées par Lamballe Terre-et-Mer et Dinan Agglomération.



A travers la réalisation d'un inventaire de terrain, l'objectif de ce travail est d'acquérir une meilleure connaissance des plans d'eau et de leurs rôles sur la ressource en eau (en quantité et qualité), sur les inondations, sur la biodiversité ainsi que sur leurs autres usages de loisirs.

Pour cela des prospections seront menées sur une période de 5 mois, entre avril et aout 2022. Un rendu sera réalisé en fin d'étude.

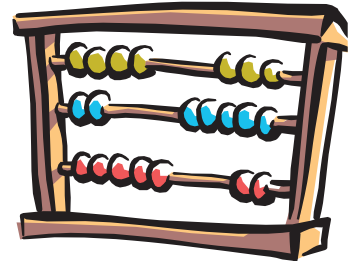
Nos services se tiennent à votre disposition, pour tout complément d'information qui serait juge nécessaire.

LA VIE DE L'ÉCOLE



ÉCOLE PUBLIQUE

Bonjour.



Une nouvelle année a démarré, année qui a l'air de se présenter sous de meilleurs auspices que les deux précédentes.

En effet depuis le 14 mars les élèves peuvent se dispenser du masque en classe, ce qui n'est pas sans entraîner des répercussions sur les pratiques pédagogiques des enseignants. Souhaitons que cette situation perdure !

Comme il était annoncé dans le dernier bulletin, la classe de neige a bien eu lieu. Et même s'il a fallu anticiper d'une journée le retour des élèves (le COVID nous ayant rattrapé), nous faisons le constat que ce séjour a laissé d'excellents souvenirs à nos élèves et de bons ferments pédagogiques aux enseignants.

Ainsi un certain nombre d'exposés réalisés par les élèves de CM sur le thème des animaux de la montagne prendront place dans la bibliothèque communale d'ici la fin d'année pour être découverts par tous.

Les sorties au cinéma et vers la saison culturelle de DINAN AGGLOMERATION (Les Jacobambins) ont également redémarré cette année, marquant également le retour progressif à la normale.

Les élèves de toutes les classes sortiront également pour rencontrer d'autres classes au sein de rencontres sportives mises en place par l'USEP départementale (sortie vélo pour les plus grands en fin d'année) ou par les enseignants eux-mêmes, comme cette rencontre de Balle Ovale (rugby soft) le 7 juin à TRELIVAN.

Les enfants ont pu découvrir depuis ce début d'année la nouvelle bibliothèque communale dans laquelle ils se rendent régulièrement afin de procéder à des emprunts dans un cadre extrêmement agréable.

En espérant vous revoir nombreux à la Fête de l'École qui devrait réapparaître en cette fin d'année, le samedi 18 juin pour être précis.

Les enseignants.

LA VIE DU CFA



ERASMUS+

Intervention d'un animateur de STEREDENN pour présenter le programme ERASMUS+ aux apprentis inscrits en Hôtellerie-Restauration, Alimentaire, Menuiserie et Signalétique. Il sera accompagné de deux jeunes qui parleront de leur expérience.

DIVERSES ACTIONS

➤ ANPAA

Collaboration avec l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) pour mettre en place des actions sur les conduites addictives auprès des apprenants du CFA.

➤ AG2R LA MONDIALE

Intervention en avril 2022 de l'organisme AG2R LA MONDIALE (mutuelle des Boulangeries Pâtisseries) pour sensibiliser les apprentis CAP Boulanger à la prévention santé sur l'hygiène respiratoire.

➤ CPAM

Intervention de la CPAM auprès des apprentis en seconde BAC PRO le 12 mai 2022 pour leur présenter l'Assurance Maladie à travers une nouvelle animation ; l'Escape Game ; les informer sur leurs droits et démarches (carte vitale, arrêt de travail etc.) et la prévention des addictions.

➤ IRP AUTO

Accueil d'un intervenant d'IRP AUTO Solidarité-Prévention (groupe de protection sociale des professionnels des services de l'automobile), en juin 2022, sur la prévention des risques professionnels en matière de sécurité routière, le pré diagnostic du risque lié au bruit et les tests auditifs.

RDV APPRENTISSAGE

Les Mercredis de l'apprentissage permettent de s'informer sur l'apprentissage, les métiers et les formations proposées au Campus de Dinan.

Ces rendez-vous, destinés aux jeunes et aux familles, sont aussi l'occasion de connaître les démarches de recherche d'employeur et les modalités d'inscription au CFA.

Dates et inscriptions sur le site internet du CFA - www.cfa-cotesdarmor.fr

http://cfa-cotesdarmor.fr/wp-content/uploads/2021/12/Dinan-Planning-apprentissage_V3.pdf

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- Sandra GOMEZ pour la filière automobile – 02 96 76 27 49
- Muriel LEGRAND pour les autres filières – 02 96 76 27 46
- conseilformation.dinan@cma-bretagne.fr

FORUMS & SALONS

Le CFAR campus de Dinan Auceleuc a participé au **Salon de l'Alternance et de l'Apprentissage** à Rennes le samedi 26 février ainsi qu'au **Salon AZIMUT** les 3, 4 et 5 mars à Brest

L'AMICALE LAIQUE

Ce début d'année 2022 commence en douceur. En effet, la vente de madeleines, prévue initialement au mois de janvier, a dû être annulée pour des raisons d'organisation. Comme expliqué dans le précédent bulletin, le délai était extrêmement court entre le passage des commandes, la réception et le dispatch de celles-ci puisque la date de commande imposée, par les gâteaux Bijou, était trop proche de celle du début des vacances de notre zone.

En revanche, nous comptons sur vous pour que la vente de saucissons du mois de mars soit fructueuse. Une nouveauté s'ajoute à la liste habituelle des saucissons : les terrines. N'hésitez plus, faites-vous plaisir !

Nous vous rappelons que les bénéfices récoltés, durant les différentes manifestations organisées tout au long de l'année scolaire, permettent à l'Amicale de participer financièrement aux activités et sorties prévues pour les enfants.

Cette année, l'Amicale a financé, entre autres, un beau voyage, qui a lieu tous les 4 ans au mois de janvier, pour les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2 : la classe de neige. Nous avons participé à hauteur de 5 700 € (sur un voyage d'un coût total approchant les 20 000 €), ce qui a permis de diminuer considérablement les dépenses du séjour du côté des familles.

L'amicale contribue également financièrement cette année aux sorties suivantes :

- * Cinéma (*pour tous les cycles*)
- * Conférence avec un animateur de Monde et Nature (*pour tous les cycles*)
- * Jacobambins (*pour les cycles 2 et 3*)
- * « Centre de Découverte du Son » à Cavan (*pour le cycle 1 et la classe de CP*)
- * Randonnée (*pour les cycles 1 et 2*)
- * Athlétisme (*pour les cycles 2 et 3*)

Les prochaines manifestations à venir :

- * *Collecte de ferraille dans une benne* : fin mars/début avril.
- * *Vente d'objet avec le dessin des enfants* : courant avril
- * *Vente de saucissons/terrines* : courant juin
- * *Vente de madeleines Bijou* : courant juin
- * *Fête de l'école* : le 18 juin (à noter dans vos agendas). Tout le bureau est déjà à pied d'œuvre pour l'organisation de cet après-midi jovial, inoubliable tant attendu depuis 2 ans ! Nous comptons sur votre présence !

Quelle que soit votre contribution, nous serons ravis de votre participation !

Pour nous contacter :

- amicale.aucaleuc@outlook.fr
- boîte aux lettres près du tableau d'affichage à l'extérieur de l'école
- 02 96 39 95 48
- Page Facebook de l'Amicale : n'hésitez pas à la partager !

OSCALOC

Coureurs, marcheurs et bénévoles, l'association Oscaloc organise le 29 avril sa 4^{ème} édition des N'Auctambules du Ruet au profit de l'association P'TIT CORPS MALADE.

Départ 20h de la salle polyvalente

3 circuits semi-nocturnes proposés : 1 trail de 12 km
1 marche nordique de 9 km
1 randonnée populaire de 5km

Les inscriptions sont possibles via le site Klikégo.fr ou le flyer ci-dessous.

ENEZ NOMBREUX

OSCALOC
organise
LES N'AUCTAMBULES DU RUET
le 29 avril 2022
au profit de P'tit corps malade

3 sorties semi nocturnes : Trail de 12 km
Marche nordique de 9 km
Marche populaire de 5 km

Départ à 20h de la salle polyvalente d'Aucaleuc

Chaussures de trail conseillées et lampe frontale obligatoire
Pass vaccinal obligatoire ainsi que le port du masque
avant le départ et à l'arrivée

INSCRIPTION 5€ (en utilisant le coupon-réponse ci-dessous ou sur klikégo.fr)

✂-----

NOM _____
PRENOM _____
DATE DE NAISSANCE _____
VILLE OU CLUB _____

12 km 9km 5 km
 Don

Les N'Auctambules du Ruet

Bulletins réponse à envoyer avec le règlement de 5€ à l'adresse suivante :

OSCALOC
15 rue du Chatelet
22100 AUCALEUC

Chèque à l'ordre d'Oscaloc

LA SOCIETE DE CHASSE

Chers sociétaires,
La saison est terminée.
Espérant qu'elle fut bonne pour vous tous.
Le 14 mars, suspension du pass vaccinal et la liberté retrouvée.

A vos agendas donc :

Après plus d'une année de restrictions :
Nous vous donnons rendez-vous pour notre vide-greniers le jeudi 26 mai 2022 et pour notre ball-trap le 28 et 29 mai.
Bien évidemment sous réserves d'une décision venant annuler ces rendez-vous.

Point administratif :

Cette année le S.I.A est entré en vigueur à compter du 08 février les chasseurs doivent déclarer leurs armes.
Cela va se faire progressivement.

A très bientôt
En Saint-Hubert

Le président
Pascal RENAUDIN

ECLAIREURS DE FRANCE

Les enfants des Eclaireuses Eclaireurs de France font vivre un village citoyen dans l'ancien terrain militaire d'Aucaleuc.

Depuis plus de 10 ans déjà les EEDF (Eclaireuses Eclaireurs de France, association de scoutisme laïque) mettent en valeur le terrain qui a été mis à leur disposition dans un premier temps par l'agglomération puis la commune d'Aucaleuc (l'Etat a rétrocédé ces terrains à l'agglomération qui les a attribués à la commune).

Les enfants, encadrés par l'équipe pédagogique, investissent ce lieu et développent leurs activités autour de la nature. Avec l'aide des parents ils ont aménagé un verger (pommiers et cerisiers), des espaces de jeu et construit des abris, des cabanes, un four à pain, des hôtels à insectes et de coins de jardinage.

Une cinquantaine d'enfants de 6 à 17 ans se retrouvent ainsi le samedi après-midi sur le site par petites équipes, pour partager des jeux, bricoler, s'entraider, transmettre aux autres enfants leurs connaissances et rêver ensemble à des projets. Ils réalisent les projets en faisant vivre les valeurs des EEDF : démocratie, coéducation, écocitoyenneté, laïcité, solidarité.

L'équipe pédagogique, constituée de jeunes adultes bénévoles formés au BAFA, structure les activités et accompagne les enfants dans leur progression et leurs apprentissages.

Dans le contexte actuel, ce lieu constitue un espace important de liberté, de partage et d'ouverture, un espace de vivre ensemble précieux.

Pour des contacts :
Tél : 06 22 58 06 37 ou 06 88 90 78 36
Mail : eclaireurs.dinan@orange.fr
Site : dinan.ecles.fr

LES FESTIVITES

Stage et concert par le violoniste Gabriel Lenoir

Le dernier week-end de février fut dédié aux musiques traditionnelles à la salle polyvalente d'Aucaleuc.

Après une journée de stage menée par le violoniste Gabriel Lenoir à destination des élèves de cordes du conservatoire et des écoles de musique de Dinan Agglomération et de leurs enseignants, une quarantaine de personnes prennent place dans la salle pour découvrir l'univers du musicien sur scène en cette soirée du samedi 26 février.

La musique commence et nous fait littéralement voyager au rythme des airs traditionnels, de l'Auvergne à la Wallonie, en passant par la Flandre et le Poitou.

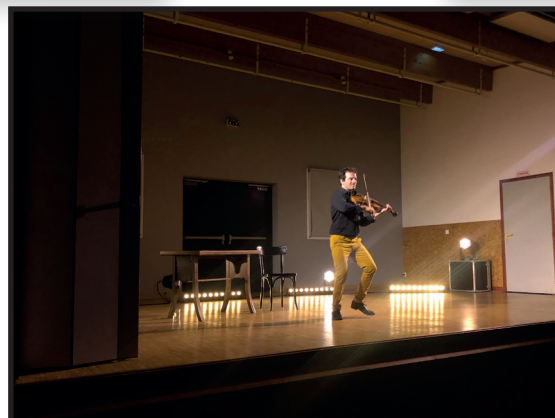
Entre chaque morceau, toujours son violon sous le bras, Gabriel Lenoir prend le temps d'expliquer son origine, sa provenance, son histoire au public.

Puis il repart dans des mélodies frénétiques, des pas de danses virevoltants.

Après une bonne heure de concert, la soirée se termine par un chant à répondre avec le public, qui reprend en chœur les paroles lancées par le violoniste.

La soirée prend fin, on peut lire le sourire sur tous les visages dans la salle une fois que la lumière se rallume.

Une première belle soirée en prévision du bal qui se déroulera le samedi 26 mars, toujours à la salle polyvalente en compagnie de Gabriel Lenoir et des élèves musiciens.



LA MEMOIRE

La cérémonie du 19 mars

Nous nous sommes réunis le 19 mars pour commémorer les soixante ans de la signature des accords d'Evian qui organisaient le cessez-le-feu et allaient entraîner la fin de la guerre pour conduire à l'indépendance de l'Algérie.

Il aura fallu des années pour que l'on puisse nommer ce conflit pour ce qu'il était, à savoir une guerre.

Pour l'occasion, nous avons inauguré, avec les anciens combattants de la commune, une stèle en souvenir des combattants d'Afrique du Nord.

Il est heureux qu'aucun jeune de la commune n'ait été tué lors de cette guerre, guerre qui fut la dernière à voir l'engagement des appelés du contingent et des rappelés.



LES TRAVAUX

Le curage des fossés

Pendant ce premier trimestre 2022, Dinan Agglomération, qui a la compétence voirie sur la route du Bois Guillaume, a changé l'intégralité des ponts d'entrées de champs et a réalisé le curage des fossés.



AVRIL	
tous les samedis tous les lundis	Jours d'ouverture de la Bibliothèque Municipale Samedi de 10h à 12h - lundi de 16h à 18h
courant avril	Amicale laïque-vente d' objet avec le dessin des enfants École
fin mars/début avril	Amicale laïque - collecte de ferraille dans une benne Parking de l'école
dimanche 10 avril	Élection présidentielle 1 ^{er} tour Salle polyvalente-8h00 à 19h00
dimanche 24 avril	Élection présidentielle 2 ^{ème} tour Salle polyvalente-8h00 à 19h00
vendredi 29 avril	Oscaloc-Les N'Auctambules du ruet Salle polyvalente-20h00
MAI	
tous les samedis tous les lundis	Jours d'ouverture de la Bibliothèque Municipale Samedi de 10h à 12h - lundi de 16h à 18h
vendredi 6 mai	Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales avant les élections législatives Mairie
jeudi 26 mai	Société de chasse-vide greniers Centre bourg
samedi 28 et dimanche 29 mai	Société de chasse-Ball-trap Terrain de Ball-trap
JUIN	
tous les samedis tous les lundis	Jours d'ouverture de la Bibliothèque Municipale Samedi de 10h à 12h - lundi de 16h à 18h
courant juin	Amicale laïque-vente de saucisson/terrines École
courant juin	Amicale laïque-vente de madeleines Bijou École
samedi 18 juin	Fête de l'école École
dimanche 12 juin	Élection législatives 1 ^{er} tour Salle polyvalente-8h00 à 19h00
dimanche 19 juin	Élection législatives 2 ^{ème} tour Salle polyvalente-8h00 à 19h00
JUILLET	
tous les samedis tous les lundis	Jours d'ouverture de la Bibliothèque Municipale Samedi de 10h à 12h - lundi de 16h à 18h

LA MAIRIE ET LES ELUS



2 rue de la mairie
Téléphone : 02.96.39.40.68
E-mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr

LES NUMEROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17
Brigade de Dinan : [02 96 87 74 00](tel:0296877400)
SAMU : 15
Pompiers : 18

URGENCES MEDICALES

Service des urgences
Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde
Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h00 à 23h00
Le dimanche de 08h00 à 23h00
74 rue Chateaubriand
(Parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. : 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune



- Rue de la mairie (Dans le local technique au niveau de l'école (renforcement sur la rue de la mairie))
- A la salle polyvalente (A côté du local technique / local Edf)

Horaires

Lundi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Mercredi : 13h30 – 18h00
Vendredi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Samedi : 10h00 – 12h00

Permanences et rendez-vous :

Maire : Permanence les lundis et vendredis sur rendez-vous de 16h30 à 17h30.

Adjoints : sur rendez-vous

Centre communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART
Permanences sur rendez-vous uniquement (Chaque mercredi (hors jours fériés) – 09h00 / 12h00
Lieu : Atelier du 5 Bis – 5 Bis rue Gambetta – Dinan
02 96 39 38 21 – www.conciliateur.fr

LES DECHETS

Collecte des déchets ménagers

Jours de collecte pour les déchets ménagers :
Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi
Zone sud d'Aucaleuc : mercredi
Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre
La Basse Freschais : verre et papier
Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménager / vêtements

Déchetteries

Déchetterie de Quévert

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 08h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h45

Déchetterie de La Landec

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h00 à 18h00

Mercredi et samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00



Une nouvelle stèle en hommage aux Anciens Combattants d'A.F.N.

